

COMMUNE DE CAMBO-LES-BAINS

Département des Pyrénées-Atlantiques

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Christian DEVÈZE, Maire. La séance a été ouverte à 19 heures.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Peio Etcheleku (à partir de 21h20), Mme Corinne Othatceguy (jusqu'à 19h40), M. Jean-Paul Eyherachar (à partir de 21h40), Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, M. Roger Barbier, M. Sébastien Carre, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Peio Etcheleku (jusqu'à 21h20), Mme Corinne Othatceguy (à partir de 19h40), M. Jean-Paul Eyherachar (jusqu'à 21h40), Mme Maud Gastigard, Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez, M. Michel Duthilleul, conseillers municipaux

Procuration : Mme Corinne Othatceguy à Mme Yolande Huguenard (à partir de 19h40), M. Jean-Paul Eyherachar à M. Christian Devèze (jusqu'à 21h40), Mme Maud Gastigard à M. Sébastien Carré, Mme Bernadette Remeau à M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Desperies, M. Michel Duthilleul à Mme Nathalie Aïçaguerre.

– Désignation du secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, Mme Isabelle AYERBE est élue secrétaire de séance.

29 – Elargissement de la voie avenue Bordart – intégration parcelles dans le domaine public : changement noms propriétaires (rapporteur M. Magis).

Par délibération en date du 2 mars 2020, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition d'un terrain et son intégration dans le domaine public afin d'élargir une partie de la voie communale n°72 dite de Bordart.

Les propriétaires d'une parcelle ne sont pas ceux indiqués sur ladite délibération.

Le Conseil municipal est invité à approuver le changement des noms des propriétaires ayant cédé cette parcelle et rectifier de ce fait la délibération °02-03-2020-023.

Adopté à l'unanimité.

30 – Programme d'action foncière avec l'Etablissement Public Foncier Local (rapporteur M. Magis).

Depuis 2020, date de l'approbation du PLU, la Commune enregistre une accélération de la demande en matière de construction. Si le PLU dégage du foncier constructible en périphérie immédiate de son urbanisation, l'application des règles en matière de limitation de l'artificialisation des sols, conduit la Commune à engager une politique forte en matière de foncier afin de recentrer son action sur la ville, notamment les secteurs en déprise, les friches urbaines et l'immobilier vacant du centre-ville. La collectivité a la volonté d'anticiper et de convertir les enjeux en projets, ce qui induit nécessairement la construction d'une politique foncière et l'engagement d'actions destinées à constituer des réserves foncières publiques.

A cet effet, la Commune s'est rapprochée de l'Etablissement Public Foncier Local Pays basque (EPFL) qui assure des missions d'ingénierie foncière pour le compte des collectivités locales. Cette volonté de partenariat permettra à la Commune de bénéficier d'un accompagnement en matière de conseils ainsi que d'une capacité d'intervention foncière.

En parallèle de cette réflexion portée à l'échelle communale, le foncier occupé par l'ancien centre médical « Beaulieu » se dégage d'ores et déjà comme une priorité d'intervention à très court terme.

Le Conseil municipal est invité à accepter la sollicitation de l'EPFL Pays basque afin :

- D'accompagner la Commune dans la définition des stratégies et actions foncières nécessaires à la conduite des politiques publiques d'aménagement portées par la municipalité,
- D'assurer en parallèle une mission de veille foncière,
- De solliciter l'EPFL Pays basque en vue de la négociation et de l'acquisition de l'ancien centre médical « Beaulieu » et de participer le cas échéant aux ventes aux enchères programmées en mai et juin 2021,
- De demander que les modalités conventionnelles lui soient présentées une fois celles-ci établies.

Adopté à l'unanimité.

Mme Corinne Othatceguy quitte la salle.

31 – Personnel : création d'emplois (rapporteur M. le Maire).

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à compter du 13 avril 2021 ainsi que d'un emploi saisonnier à temps complet aux espaces verts d'Arnaga pour la période du 1^{er} mai 2021 au 31 octobre 2021 tels que détaillés dans la note explicative de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

32 – Don (rapporteur M. le Maire).

Le Conseil municipal est invité a accepté le don d'objets fait à la Commune pour le musée Edmond Rostand par M. Gourdin (phonographe à rouleaux, cylindres de cire, et disques) ainsi que le don numéraire d'une valeur de 1 000 € pour procéder à la numérisation des cylindres.

Adopté à l'unanimité.

33 – Finances : apurement du compte 1069 (rapporteur M. le Maire).

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser l'apurement du compte non budgétaire « 1069 reprise 1997 sur les excédents capitalisés – neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » par l'inscription à l'article comptable 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour un montant de 28 988,55 € tel que détaillé dans la note explicative de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

34 – Impôts locaux : fixation taux (rapporteur M. le Maire).

Lors des exercices précédents, la variation des taux d'imposition correspondait le plus souvent à celle du taux d'inflation. La progression de ce dernier, observée en 2020, est de 0,50 %. Eu égard à la faiblesse de cette évolution et afin de ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des redevables de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB), le Conseil municipal est invité à maintenir les taux de fiscalité applicables sur le territoire de la collectivité au niveau de ceux de l'année 2020 à savoir :

Taxe Foncier Bâti : 10,88 %

Taxe Foncier Non Bâti : 25,46 %

A noter que pour l'exercice 2021, le taux de TFB proposé au vote de l'assemblée communale correspond à l'addition du taux communal (10,88 %) et du taux départemental (13,47 %), soit 24,35 % quand celui de la TFNB est de 25,46 %

Adopté à l'unanimité.

35 – Subventions aux associations (rapporteur Mme Aizpuru).

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les subventions allouées aux associations au titre de l'année 2021 pour un montant total de 279 770 € telles que détaillées sur la note explicative de synthèse.

Adopté à la majorité.

Mme Corinne Othatceguy ne prend pas part au vote pour la subvention à l'USC rugby.

Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen s'abstiennent.

36 – Subvention au C.C.A.S (rapporteur M. le Maire).

Le Conseil municipal est invité à allouer une subvention de 160 000 € au C.C.A.S au titre de l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

37 – Subvention à la Caisse des Ecoles (rapporteur Mme Aristizabal).

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention à la Caisse des Ecoles au titre de l'année 2021, d'un montant de 6 787 € telle que détaillée dans la note explicative de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

38 – Budget principal : vote du budget primitif 2021 (rapporteur Mme Aizpuru).

Le Conseil municipal est invité à approuver le budget primitif 2021 du budget principal, dont la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 6 271 104,00 €, et celle d'investissement à la somme de 4 497 322,11 €

Mrs Peio Etcheleku et Jean-Paul Eyherachar entrent dans la salle.

Adopté à la majorité.

M. Peio Etcheleku ne prend pas part au vote pour la partie des dépenses relatives à l'association Mixel Labeguerie 'ren Lagunak.

Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen votent contre.

39 – Budget annexe des caveaux columbariums : vote du budget primitif 2021 (rapporteur Mme Aizpuru).

Le Conseil municipal est invité à approuver le budget primitif 2021 du budget annexe des caveaux columbariums, qui ne comporte qu'une section, celle de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 27 303 €

Adopté à l'unanimité.

Communication des décisions du Maire (rapporteur M. le Maire).

Le Conseil municipal prend connaissance des communications des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences attribuée à M. le Maire telles que présentées sur la note explicative de synthèse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.



Christian DEVÈZE
Maire de Cambo-les-Bains